



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/87
10 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Onzième session
Genève, 19-23 mars 2007
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION,
NOTAMMENT SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA**

Note du secrétariat de la CNUCED¹

Résumé

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire (tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations que la Commission a formulées à son intention à sa neuvième session (tenue du 14 au 18 mars 2005)². Le texte en italique est celui des recommandations et conclusions concertées.

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans le traitement de la documentation.

² Comme la Commission n'a adopté aucune recommandation à sa dixième session, le présent rapport fait référence aux recommandations formulées à la neuvième session.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. COMMERCE ET OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE.....	3
II. SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL	8
III. ACCÈS AUX MARCHÉS, PÉNÉTRATION DES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ.....	9
IV. PRODUITS DE BASE.....	11
V. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT	15
VI. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	17

I. COMMERCE ET OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE

Eu égard à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et à l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration qui doit avoir lieu en 2006, la Commission recommande à la CNUCED: a) de favoriser l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha, par ses travaux de formation de consensus, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, conformément au mandat défini dans le Consensus de São Paulo; b) de contribuer à la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2005, s'agissant en particulier de la contribution du commerce et des négociations commerciales à la réalisation des objectifs de développement; et c) de soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base, comme prévu dans le Consensus de São Paulo (par. 95). La CNUCED devrait également renforcer son assistance technique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement, conformément au paragraphe 66 du Consensus de São Paulo.

1. *Mesures prises:* La CNUCED s'emploie systématiquement à intégrer le développement dans le commerce international et les négociations commerciales dans le cadre des délibérations des instances intergouvernementales et de ses travaux de formation de consensus, d'analyse et de recherche, et par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Elle a organisé diverses manifestations à l'échelon intergouvernemental: une séance de réflexion sur la contribution du Cycle de Doha au développement, à laquelle ont participé des ministres du commerce des pays en développement et qui donnait suite à la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'OMC; une conférence sur l'initiative «Aide pour le commerce» et ses retombées sur l'aide pour le développement; la participation aux journées d'études de l'Union africaine sur l'initiative «Aide pour le commerce» (avril 2006); et une réunion consultative sur les négociations de Doha à l'intention des pays les moins avancés dans la région Asie-Pacifique (juin 2006). La CNUCED a présenté des études techniques pour ces manifestations et a également assuré l'essentiel du secrétariat pour un certain nombre d'entre elles.

2. Depuis 2002, le Conseil du commerce et du développement a réalisé des examens annuels des questions de développement figurant dans le programme de travail de l'après-Doha qui revêtaient un intérêt particulier pour les pays en développement. À sa cinquante-troisième session, tenue en octobre 2006, le Conseil a consacré une grande partie de son débat aux implications de la suspension des négociations de Doha³. Les participants ont réaffirmé leur attachement au système commercial multilatéral et les pays ont déploré la suspension des négociations. Les participants ont souligné que cette suspension avait fait prendre conscience du fait que le coût de l'échec serait réparti de façon disproportionnée entre les pays. Ils se sont prononcés pour une reprise aussi rapide que les circonstances le permettaient des négociations

³ Voir le résumé du Président (TD/B/53/L.6).

de Doha et pour une optimisation de la contribution du cycle de négociations à la réalisation des OMD et à la lutte contre la pauvreté. Il a également été souligné que la suspension des négociations ne devait pas conduire à revoir à la baisse les ambitions concernant la contribution des négociations au développement. Il a été réaffirmé que la CNUCED pouvait et devait contribuer à la reprise des négociations de Doha. Les délibérations des instances intergouvernementales avaient été facilitées par la note du secrétariat intitulée «Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement» (TD/B/53/5). Cette note analysait en détail les questions qui revêtaient un intérêt pour les pays en développement dans les négociations de Doha depuis la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004, et elle présentait à l'intention des décideurs et des négociateurs commerciaux des suggestions concernant les actions à entreprendre dans les domaines dans lesquels un consensus est indispensable pour concrétiser les promesses de développement inscrites dans le cycle de Doha.

3. La CNUCED a participé aux réunions des organes de l'OMC en y apportant une contribution lorsque demande lui en était faite. Il s'agissait du Conseil général, du Conseil du commerce des marchandises et de ses organes subsidiaires, du Conseil du commerce des services, du Conseil des ADPIC, du Comité du commerce et du développement, du Sous-Comité des PMA, du Comité des accords commerciaux régionaux, de l'Organe de supervision des textiles, des réunions en rapport avec l'accession à l'OMC et de l'Organe d'examen des politiques commerciales.

4. Par ses travaux de recherche et l'application d'outils d'analyse, la CNUCED contribue de manière systématique à intégrer le développement au commerce. Elle s'emploie notamment: a) à poursuivre l'analyse des implications des questions tarifaires et non tarifaires pour l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les négociations sur l'agriculture, et à promouvoir la formation d'un consensus à ce sujet; b) à effectuer une analyse approfondie de l'articulation entre le commerce, la réduction de la pauvreté et le développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés (PMA); c) à analyser les implications des accords commerciaux pour les ajustements économiques et sociaux dans les pays en développement; d) à fournir un appui concret aux négociateurs commerciaux, en particulier dans le contexte de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des négociations sur l'agriculture; e) à fournir un appui aux pays en développement pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions dans le domaine de l'élaboration des politiques commerciales et le système commercial multilatéral; et f) à analyser les interactions entre les facteurs affectant le commerce et le développement humain grâce à la mise au point de l'Indicateur du commerce et du développement (TDI).

5. La CNUCED est membre du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui relève du Secrétariat de l'ONU. Elle a fourni des données et des analyses pour la mise à jour des indicateurs des OMD sur l'accès aux marchés, c'est-à-dire l'indicateur 38 (proportion du total des importations des pays développés en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits) et l'indicateur 39 (taux moyens de droit appliqués par les pays développés aux produits agricoles et aux textiles et vêtements en provenance des pays en développement). Le Groupe d'experts a établi le rapport 2006 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

6. La CNUCED a continué de fournir des analyses des politiques relatives au système commercial international et aux négociations commerciales pour divers rapports établis par les départements de l'ONU concernant le suivi de la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et l'étude sur «La situation économique et sociale dans le monde». Le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Commerce international et développement» (A/61/272), qui a été établi par la CNUCED, a facilité les délibérations qui ont eu lieu à la soixante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU sur des points clefs des négociations de Doha eu égard à la suspension de ces négociations et l'adoption par la suite d'une résolution.

7. Avec les fonds extrabudgétaires provenant de pays et d'institutions donateurs, la CNUCED a élaboré et met en œuvre un grand nombre de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les pays en développement, en particulier les PMA et les pays africains, ainsi que pour les pays en transition. Pour ce qui est des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale, elle a accompli de nombreuses activités dans le prolongement de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Elle a participé et contribué, en particulier, à la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine (tenue en avril 2006), et a organisé divers séminaires et réunions techniques pour différents pays (Botswana, Malawi, Mozambique, Cameroun, Mali, Sénégal, Mauritanie et Zambie, par exemple) ou groupes de pays tels que les PMA. Elle a continué, avec l'appui du Département britannique du développement international (DFID), à aider le Gouvernement indien (Ministère du commerce) à s'engager davantage en tant que partie prenante nationale dans les négociations de Doha et à élaborer des stratégies commerciales par secteur au profit des populations pauvres, qui permettent de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales. Elle a également poursuivi son appui en ce qui concerne les négociations sur la zone de libre-échange des Amériques, les négociations commerciales régionales entre pays en développement, l'accession et le règlement des différends à l'OMC, ainsi que le Système généralisé de préférences (SGP) et d'autres préférences commerciales, y compris un appui concernant les négociations commerciales ACP-Union européenne. La CNUCED a continué de donner des avis juridiques et conseils pratiques aux pays en développement qui participaient aux négociations et discussions dans le cadre du Conseil des ADPIC à l'OMC, et elle a réalisé des travaux de recherche et d'analyse sur des questions en rapport avec la propriété intellectuelle et le développement. Par ailleurs, elle a encore renforcé son assistance en ce qui concerne la réforme du cadre réglementaire des droits de propriété intellectuelle, y compris l'assistance technique liée aux ADPIC dans le cas des pays qui négociaient leur accession à l'OMC.

8. Certains des projets spécifiques mis en œuvre par la CNUCED comportaient une aide aux pays candidats à l'accession à l'OMC, en particulier les PMA, ainsi qu'aux pays en transition; des activités relevant de la diplomatie commerciale; des projets liés aux négociations sur les services ainsi qu'une assistance à titre individuel aux négociateurs commerciaux en poste à Genève et une assistance à des groupes de pays en développement pour ce qui est du commerce des services; une assistance en matière de règlement des différends touchant le commerce international, l'investissement et la propriété intellectuelle; un programme de renforcement des capacités financé par le PNUD pour le développement du commerce en Afrique; enfin, un projet relatif aux services en faveur des pays de la SADC. De plus, certains pays africains ont continué de bénéficier du Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) qui met en place des activités de renforcement des capacités liées au commerce. Le JITAP a fait l'objet d'une évaluation par des évaluateurs externes et une troisième étape a été recommandée. Dans ce contexte, la CNUCED a organisé à l'intention des médias, des organisations féminines et de la

société civile un atelier régional sur le système commercial multilatéral. «Botswana and the MTS», «Malawi and the MTS», «Zambia and the MTS» et «Developments and issues in the Doha Work Programme of particular interest to Arab countries, in the context of the MDGs» figuraient parmi les publications parues en 2006.

9. La CNUCED a continué de fournir une assistance à 19 pays candidats à l'accession à l'OMC, y compris à tous les PMA dans cette situation. Des missions techniques et consultatives se sont rendues dans les pays suivants – Bhoutan, Soudan, République islamique d'Iran, Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Timor-Leste, Algérie, République démocratique populaire lao et Yémen – afin de les aider à se préparer aux réunions de leur groupe de travail ou à établir les documents en rapport avec leur accession. De plus, des sessions de formation intensive ont été organisées à Genève et dans les capitales à l'intention des membres des équipes de négociation sur la façon d'aborder les réunions du groupe de travail de l'accession. La CNUCED a réuni en Azerbaïdjan un atelier régional consacré aux questions liées à l'accession, qui a rassemblé tous les pays candidats à l'accession qui participaient au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC). Elle aide également le Cambodge au cours de la période faisant suite à son accession. Dans ce contexte, elle a organisé un atelier de formation de haut niveau et des missions consultatives, qui avaient pour objet d'aider le Cambodge à établir un cadre réglementaire national qui soit compatible avec ses engagements vis-à-vis de l'OMC. Elle l'a également aidé à établir sa notification à l'OMC. Les travaux de la CNUCED relatifs à l'accession à l'OMC ont largement retenu l'attention et fait l'objet d'une appréciation très positive des évaluateurs⁴ externes et d'éloges du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme lors de sa quarante-septième session (11-15 septembre 2006).

10. Dans le cadre du projet sur le règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle, la CNUCED a poursuivi ses activités consistant à: i) produire et diffuser les 40 modules de formation dans cinq grands domaines, à savoir le règlement des différends relatifs au commerce international et aux investissements en droit international en général, le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux au CIRDI/Banque mondiale, le règlement des différends en matière de commerce international des biens et des services et de propriété intellectuelle à l'OMC, le règlement des différends à l'OMPI (y compris son centre d'arbitrage et de médiation) et l'arbitrage commercial international (règlement des différends à la CNUDCI); à la fin de 2006: ii) quelque 900 000 supports électroniques (CD-ROM, support Internet) et copies papier des modules de formation avaient été distribués; et ii) une formation pertinente et ciblée concernant le règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle avait été mise en place.

⁴ Les évaluateurs ont conclu, notamment, que «les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED sont considérées comme très pertinentes, ciblées et actualisées, favorables au développement et réactives à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires» (TD/B/WP/190).

11. La CNUCED a poursuivi sa série de réunions interactives ouvertes visant à rendre plus accessibles aux négociateurs commerciaux et aux autres parties prenantes les décisions rendues par les groupes spéciaux et l'Organe d'appel de l'OMC. Une réunion déjeuner a été organisée pour débattre du rapport du groupe spécial dans l'affaire CE-marques et indications géographiques. Des universitaires et des praticiens spécialisés dans le commerce international ont pris la parole, ainsi que des délégués et des collaborateurs d'organisations intergouvernementales. Les participants comprenaient des délégués en poste à Genève, des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ainsi que des universitaires.

12. Concernant plus particulièrement le commerce et les OMD, les actions destinées à faire mieux connaître et comprendre, dans les pays en développement, la contribution du commerce international à la réalisation des OMD, ainsi qu'à entreprendre l'élaboration, l'adaptation et la mise en application de politiques, dans les domaines du commerce et du développement, qui soient de nature à favoriser la réalisation des OMD ont eu un profond retentissement. Deux ateliers, qui ont eu lieu à Bangkok (Thaïlande), ont été consacrés respectivement a) aux moyens d'optimiser la contribution de l'agriculture biologique à la réalisation des OMD dans la région Asie-Pacifique (18-19 octobre 2006) et b) à la libéralisation des biens et services environnementaux et leur contribution à la réalisation des OMD dans la région Asie-Pacifique (19-20 octobre 2006). La CNUCED a également contribué à la tenue d'un atelier régional de la CESAP sur les volets commerce et environnement des industries alimentaires et agroalimentaires en Asie et dans le Pacifique (16-18 octobre 2006). Les possibilités de favoriser la réalisation des OMD par le biais de la production et du commerce des produits de base ont été spécifiquement abordées pour les pays africains dans le cadre d'un atelier régional sur l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement à la politique commerciale dans le secteur des produits de base, qui était organisé avec le Gouvernement sénégalais et l'Université de Dakar à l'intention des pays africains (Dakar, 29 mai au 1^{er} juin 2006). Les enseignements tirés concernant les produits de base et les OMD ont été mis en commun lorsque la CNUCED a tenu une réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés (11-13 décembre 2006). Le *Rapport sur le commerce et le développement 2006* a exposé diverses mesures d'intervention aux niveaux macroéconomique et industriel qui seraient de nature à accélérer la croissance du PIB jusqu'à ce qu'elle atteigne le niveau nécessaire à la réalisation des OMD dans tous les pays ainsi que la liberté d'action dont les pays en développement disposaient pour appliquer ces mesures compte tenu des difficultés liées notamment aux accords de commerce international.

13. La contribution que pourraient apporter à la réalisation des OMD les négociations commerciales multilatérales qui s'inscrivent dans le Cycle de Doha, les liens avec d'autres négociations commerciales et l'intégration dans les processus de commerce et plus largement de développement au niveau national, y compris dans le cadre de partenariats publics-privés, ont été mis en évidence. Les pays qui ont reçu une assistance en la matière par le biais de missions techniques étaient notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée (16-20 octobre 2006) et les Philippines (25-26 octobre 2006), ainsi que les pays africains francophones qui ont participé au Maroc à un atelier régional de l'OMC sur le commerce et l'environnement (22-24 novembre 2006) et les pays africains anglophones qui ont participé au Botswana à un atelier régional de l'OMC sur le commerce et l'environnement (12-14 décembre 2006).

14. Le rôle joué par la politique en matière de concurrence dans la promotion du développement a encore fait l'objet d'une large publicité dans les pays en transition. La CNUCED a participé à la Conférence de Brno (République tchèque, 28-29 novembre 2006) sur la concurrence et la compétitivité, au cours de laquelle elle a diffusé les connaissances acquises concernant les liens entre la politique de la concurrence et les OMD et sensibilisé les autorités des pays en transition chargées des questions de concurrence à la nécessité de faire des OMD l'un des objectifs du droit et de la politique de la concurrence.

II. SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL

La Commission, à sa neuvième session, a pris note du rapport de la première Réunion d'experts (février 2005) qui a lancé le processus d'examen sectoriel annuel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial et examiné la délocalisation de services grâce aux technologies de l'information, les produits liés aux sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants et les textiles et les vêtements. Elle s'est félicitée de l'attention particulière accordée aux besoins des pays en développement, notamment des PMA. Elle a décidé que les réunions d'experts devraient continuer d'organiser des examens sectoriels annuels des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. Elle a recommandé également que la CNUCED entreprenne des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de projets pilotes afin d'aider les pays en développement à participer à de tels secteurs, y compris les secteurs indiqués dans le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/EM.26/3). La Commission a invité les institutions et pays donateurs à soutenir ces efforts de renforcement des capacités.

15. En 2006, l'examen annuel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial a porté sur le secteur énergétique. La Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique (29 novembre-1^{er} décembre 2006) a traité de trois questions: l'adaptation à l'évolution de l'économie énergétique; les biocarburants; le pétrole et le gaz en Afrique et dans les PMA. Le rapport du secrétariat intitulé «S'adapter à l'évolution récente du secteur de l'énergie: enjeux et perspectives» (TD/B/COM.1/EM.31/2) a facilité le débat. L'examen sectoriel a également fourni de larges indications sur les principaux domaines d'activité de la CNUCED dans le domaine de l'énergie. Il a par ailleurs amené à recommander d'inscrire les questions d'énergie, de commerce et de développement durable parmi les priorités à l'ordre du jour de la douzième session de la Conférence, qui doit avoir lieu au Ghana en 2008.

16. L'une des constatations importantes qui ressort de l'examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques en 2005, qui portait sur le secteur électronique, était que la participation du continent africain à la production et au commerce dans ce secteur particulièrement dynamique était négligeable. Après cet examen sectoriel, la CNUCED et Royal Philips Electronics Corp., société mondiale de premier plan, ont décidé d'étudier ensemble la possibilité de créer une branche d'activité produisant des ampoules électriques à économie d'énergie dans la région de l'Afrique australe (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) et les conditions préalables à remplir. Ce projet pilote est une initiative concrète faisant suite à l'examen intergouvernemental du secteur électrique et électronique au cours de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, tenue en octobre 2005. Les 19 et 20 juillet 2006, la CNUCED, en collaboration avec Philips et le PNUD, a organisé à Pretoria une

conférence régionale qui devait étudier les moyens de mobiliser des investissements et de commencer à produire des lampes à économie d'énergie dans la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe.

17. La CNUCED a élaboré des propositions de projet et recherché des financements pour appliquer sur le plan local les enseignements tirés des échanges de vues intergouvernementaux sur les secteurs nouveaux et dynamiques.

III. ACCÈS AUX MARCHÉS, PÉNÉTRATION DES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

La Commission a décidé que la CNUCED devait intensifier ses travaux sur les interactions entre l'accès aux marchés, la pénétration des marchés et les facteurs de compétitivité, et leurs incidences sur les exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également étudier les conséquences des obstacles non tarifaires. Elle devrait continuer d'analyser les défis et les perspectives de la libéralisation du commerce, s'agissant en particulier de l'effritement des préférences, ainsi que de l'utilisation et de l'amélioration des schémas de préférences. La CNUCED devrait continuer de soutenir les initiatives commerciales Sud-Sud, dont le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). La Commission a noté que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendrait à Antalya (Turquie) en novembre 2005, devrait être une bonne occasion de s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles qui sont préjudiciables à l'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement.

Obstacles non tarifaires

18. Du fait de l'importance croissante prise par les obstacles non tarifaires à l'accès aux marchés et à la pénétration des marchés ainsi que de leurs multiples incidences sur le développement, le Secrétaire général de la CNUCED a créé en 2006 le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires, en lui confiant les tâches suivantes⁵: a) faire des recommandations concernant la définition, la classification et la quantification des obstacles non tarifaires; b) définir les éléments d'un programme de travail de fond portant sur la collecte et la diffusion de données relatives aux obstacles non tarifaires, l'accent étant mis sur les

⁵ Les membres de ce groupe sont les suivants: S. E. M. Alan Kyerematen, Ministre du commerce, Ghana; M^{me} Anne O. Kruger, ex-Première Directrice générale adjointe du Fonds monétaire international (FMI); M. Rufus H. Yerxa, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); M. Dirk J. Bruinsma, Secrétaire général adjoint de la CNUCED; M. L. Alan Winters, Directeur du Groupe de recherche sur le développement à la Banque mondiale; le professeur Marcelo de Paiva Abreu, professeur d'économie à l'Université catholique pontificale de Rio de Janeiro; le professeur Alan V. Deardorff, professeur d'économie et de politiques publiques à l'Université du Michigan; M. Amit Mitra, Secrétaire général de la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie; M^{me} Lakshmi Puri, Directrice, Division du commerce international des biens et services et des produits de base, à la CNUCED, et membre-secrétaire du Groupe de personnalités.

questions et problèmes propres aux pays en développement; c) fournir des conseils en vue du renforcement de la base de données du système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS); d) faire le point et formuler des recommandations sur les activités de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement dans le domaine des obstacles non tarifaires; e) fournir des conseils sur la collaboration et la coordination interinstitutions concernant les activités relatives aux obstacles non tarifaires; f) promouvoir la coopération avec la communauté des donateurs; g) élaborer des recommandations détaillées sur la suite à donner à ses travaux. Le Groupe de personnalités a tenu sa première réunion à Genève (le 12 juillet 2006) et a décidé de créer une équipe d'appui multiorganisations (MAST) chargée d'apporter un soutien technique à ses travaux et composée d'experts des principales organisations internationales traitant des questions d'obstacles non tarifaires. L'équipe d'appui a reçu pour mission de faire des recommandations concernant la définition, la classification, la méthodologie et la quantification des obstacles non tarifaires; d'étudier les moyens de renforcer la base de données TRAINS afin qu'elle acquière une plus vaste portée et d'améliorer ses possibilités de consultation par le public; de formuler des recommandations sur la collaboration interinstitutions en matière d'obstacles techniques au commerce; et de concevoir des projets de stratégies interinstitutions et de mesures de renforcement des capacités des pays en développement afin de remédier aux obstacles techniques au commerce et de réunir des données les concernant.

Indicateur du commerce et du développement

19. À la lumière des délibérations au cours de la dixième session de la Commission du commerce des biens et services et des produits de base, qui a préconisé de perfectionner encore la mise au point par la CNUCED de l'Indicateur du commerce et du développement, de vastes travaux ont été entrepris afin d'améliorer cet indicateur sur les plans théorique, analytique et technique. Un indicateur plus solide sera présenté dans l'édition 2006-2007 de la publication intitulée *Developing Countries in International Trade* (en anglais seulement), et les pays visés seront nettement plus nombreux.

Système global de préférences commerciales (SGPC)

20. Les négociations entreprises dans le cadre du troisième cycle de négociations relatives au SGPC, qui ont démarré en juin 2004, portaient essentiellement sur deux questions: 1) les techniques appliquées pour échanger des concessions tarifaires qui permettraient de parvenir à une libéralisation substantielle du commerce, l'objectif fixé; et 2) l'amélioration et la modernisation des règles d'origine des produits repris dans le SGPC (les règles actuelles ont été négociées dans les années 80). Le Comité de négociation du SGPC s'est réuni (à Genève, les 11 et 12 décembre 2006) au niveau des hauts fonctionnaires et a décidé de clore les négociations, notamment en achevant les travaux dans les deux domaines des négociations, pour la fin de 2007. Le SGPC a bénéficié d'un nouvel élan avec l'accession, en novembre 2006, du Mercosur, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le projet SGPC étend le soutien technique et administratif aux opérations du Comité des participants au SGPC, y compris le troisième cycle de négociations, et assure le secrétariat de l'Accord relatif au SGPC.

Politiques en matière de concurrence et de consommation

21. La septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, qui est le principal organe intergouvernemental chargé des travaux de la CNUCED relatifs à la politique de la concurrence, a eu lieu du 31 octobre au 2 novembre 2006 et a offert l'occasion d'un échange de vues entre des fonctionnaires chargés des questions de concurrence, des experts du commerce international ainsi que des représentants d'institutions régionales et internationales et de la société civile. Le Groupe intergouvernemental d'experts s'est penché sur la question de la coopération internationale en enquêtant sur les ententes injustifiables qui portent préjudice aux pays en développement et en engageant des actions à leur encontre, s'agissant par exemple des subventions, des abus de position dominante et des pratiques antidumping qui ont une incidence sur la pénétration effective des marchés, concernant en particulier les secteurs relatifs aux produits de base des pays en développement, en particulier les PMA. Il a étudié divers moyens d'imposer une coopération internationale en s'attaquant aux ententes transfrontières anticoncurrentielles et injustifiables aux fins d'optimiser les avantages découlant de la libéralisation du commerce et de développer les débouchés à l'exportation dans les secteurs relatifs aux produits de base et aux ressources minérales.

22. Les travaux de recherche sur les pratiques anticoncurrentielles dans le commerce intrarégional et leurs effets sur le développement ont été évoqués dans des études du secrétariat sur les dispositions des accords de commerce régional relatives à la concurrence (UNCTAD/DITC/CLP/2005/1). Ces études portaient essentiellement sur les moyens d'empêcher les pratiques anticoncurrentielles appliquées dans le secteur privé d'annihiler les effets bénéfiques du commerce et des arrangements régionaux, en particulier les courants d'échanges Sud-Sud (ASEAN, CARICOM, COMESA, etc.).

23. Par souci de cohérence entre les démarches adoptées généralement par les pouvoirs publics à l'égard de la privatisation et de la libéralisation des régimes de commerce et d'investissement, la CNUCED a entrepris au coup par coup des examens collégiaux volontaires sur le droit et la politique de la concurrence. Ces examens constituent un cadre idéal pour étudier comment les réformes économiques peuvent favoriser le développement et une garantie que les marchés servent la cause des populations pauvres. La CNUCED a organisé trois examens collégiaux volontaires (pour la Jamaïque et le Kenya en 2005, et pour la Tunisie en 2006), qui ont servi de point de départ pour un échange de vues et une confrontation des meilleures pratiques, concernant en particulier le rôle que le droit et la politique de la concurrence peuvent jouer dans le sillage de la libéralisation et des réformes du commerce.

IV. PRODUITS DE BASE

Comme souligné aux paragraphes 64, 74 et 100 du Consensus de São Paulo, et en tant que contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et compte tenu du rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (TD/B/COM.1/EM.24/3), la CNUCED devrait a) continuer d'appliquer une approche globale dans les efforts qu'elle déploie pour contribuer au développement du secteur des produits de base, à sa diversification et à une participation plus efficace à la chaîne d'approvisionnement, et à cet égard s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées; b) créer aussitôt que possible le Groupe d'étude international sur les

produits de base, annoncé à la onzième session de la Conférence à São Paulo; les donateurs et institutions intéressés sont invités à contribuer à rendre le groupe opérationnel; c) intensifier ses travaux concernant le financement des produits de base, s'agissant à la fois de la mise au point conceptuelle de mécanismes novateurs et de la fourniture d'une assistance pour leur mise en œuvre, en se concentrant sur la contribution du financement à la production, par le secteur des produits de base, de gains et bénéfiques pour le développement en général, et sur la diffusion des stratégies efficaces; et d) appliquer de vigoureux et vastes programmes de renforcement des capacités et des institutions dans ce domaine, couvrant les secteurs public et privé ainsi que les politiques et les mesures nationales et internationales.

24. *Mesures prises*: Les travaux de recherche et d'analyse, les réunions intergouvernementales et les activités de coopération technique de la CNUCED prennent en compte de manière globale et intégrée les problèmes rencontrés par les pays en développement et les pays en transition tributaires des produits de base. La CNUCED a établi pour l'Assemblée générale un rapport intitulé «Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base» (A/61/202). Le débat qui a suivi et la résolution adoptée par l'Assemblée générale ont fourni des orientations pour les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base.

25. La CNUCED a organisé plusieurs manifestations qui donnent un aperçu des avantages que présente une démarche intégrée et globale pour trouver des solutions aux problèmes en rapport avec les produits de base. Il s'agit par exemple de trois réunions d'experts tenues en 2006: la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles (20-22 novembre); la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique (29 novembre-1^{er} décembre); et la Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux (11-13 décembre). Plusieurs rapports de fond ont été établis à titre de documentation pour ces réunions; ils s'intitulaient: «S'adapter à l'évolution récente du secteur de l'énergie: enjeux et perspectives» (TD/B/COM.1/EM.31/2), «Meeting trade and development challenges in an era of high and volatile energy prices: Oil and gas in LDCs and African countries» (UNCTAD/DITC/COM/2006/12 – en anglais seulement), «Challenges and opportunities for developing countries in producing biofuels» (UNCTAD/DITC/COM/2006/15 – en anglais seulement) et «Moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux» (TD/B/COM.1/EM.32/2).

26. En 2006, la CNUCED a continué à mettre au point le Projet du Compte de l'ONU pour le développement qui avait pour but de renforcer les capacités dont disposent les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des politiques et mesures appliquées dans les domaines du commerce ou liés au commerce, s'agissant en particulier des produits de base. Un atelier a eu lieu à Dakar (Sénégal) et priorité est maintenant donnée au travail de suivi dans chacun des pays. La CNUCED a continué d'aider les exportateurs de la Guinée, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie à se conformer aux conditions requises par les mesures sanitaires et phytosanitaires et aux normes du secteur privé. Des préparatifs en vue d'atteindre le même but ont été entrepris dans un groupe de trois États insulaires du Pacifique (Samoa, Îles Salomon et Vanuatu). La CNUCED continue de jouer un rôle crucial d'intermédiaire dans un projet visant à aider les petits producteurs à devenir des fournisseurs de supermarchés, dont le financement est essentiellement suisse et qui est réalisé en coopération avec la chaîne suisse de supermarchés Migros. Un projet d'évaluation

de la compétitivité dans le secteur des produits de base, centré initialement sur l'Afrique occidentale, a été adopté dans le cadre du JITAP. Une aide a été fournie pour promouvoir la diversification et le développement de l'économie locale dans des zones tributaires des industries extractives. Un projet financé par le Fonds commun pour les produits de base a été réalisé dans la province d'Espinar (Pérou) où il a facilité et appuyé une coopération entre les autorités provinciales, une entreprise minière et des ONG locales en matière de planification régionale.

27. Les activités en rapport avec les problèmes de développement des pays tributaires des ressources minérales ont été entreprises en coopération. La CNUCED continue de coopérer avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres institutions pour l'organisation d'ateliers annuels consacrés à la gestion des richesses minérales. Une étude approfondie, réalisée en collaboration avec le Conseil international des industries extractives et des métaux et la Banque mondiale, a été publiée. Cette étude examine les politiques et mesures appliquées dans les pays où l'on considère que les industries extractives ont contribué à une croissance rapide et au recul de la pauvreté, et où de grands projets d'extraction ont donné une impulsion aux économies locales. L'étude s'articule autour de quatre monographies nationales portant sur le Chili, le Ghana, le Pérou et la République-Unie de Tanzanie.

28. S'agissant du financement des produits de base, la CNUCED a fourni des analyses et un soutien technique concernant le financement de la chaîne de valorisation dans l'agriculture. Plusieurs conférences régionales ont été organisées en coopération avec la FAO et des institutions indiennes. Des rapports ont été établis concernant le financement de l'horticulture et des pêches en Afrique. Le Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID) qui a été officiellement lancé en mars 2006 fait suite aux recommandations de la onzième session de la Conférence. Ce réseau (qui compte actuellement 11 membres) servira de structure mondiale pour promouvoir le commerce et le financement du développement, offrir des possibilités de mise en réseau et faciliter l'échange de renseignements sur les meilleures pratiques en matière de commerce et de financement des projets. Des conseils en profondeur et une formation approfondie ont été apportés aux banques et autres institutions nationales et régionales des pays en développement qui s'occupent des produits de base (Inde et Zambie). La CNUCED a poursuivi ses activités de formation destinées en priorité aux banques africaines et donné des avis sur la création d'une nouvelle grande société de gestion collatérale pour le continent africain. Elle a passé en revue les mécanismes de financement compensatoire dans le but de trouver les moyens de les rendre plus conviviaux et efficaces. S'agissant du soutien apporté au niveau des pays, elle a, après avoir fourni à l'Inde un appui d'un type entièrement nouveau, apporté un soutien technique à la République islamique d'Iran, au Kazakhstan, à l'Ukraine, au Nigeria et à l'Éthiopie.

29. La CNUCED a continué à définir le concept et à mettre au point le plan de réalisation de la Bourse panafricaine des produits de base et produits dérivés (PACDEX), mécanisme qui a suscité un intérêt considérable. Les efforts déployés bénéficient du vigoureux soutien politique de l'Union africaine, qui a sollicité l'assistance technique de la CNUCED. Celle-ci a également réuni le Forum des marchés émergents au cours de la vingt-septième Conférence internationale annuelle sur les marchés à terme et les options, a participé à la Conférence et a établi, avec la Swiss Futures and Options Association (SFOA), l'ouvrage officiel de la Conférence, intitulé «The World's Commodity Exchanges: Past-Present-Future».

30. La CNUCED a organisé en Algérie (en avril 2006) la Conférence annuelle sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique; celle-ci a rassemblé plus de 800 participants du secteur public et du secteur privé ayant un intérêt dans l'industrie des hydrocarbures et qui ont échangé leur point de vue et mis en commun leur expérience concernant des questions telles que le financement, la gestion des risques, le développement technologique, la composition de l'approvisionnement énergétique et la teneur en éléments locaux. Les conférences en sont venues à jouer un rôle de premier plan en servant de tremplin pour créer des liens en amont et en aval entre le secteur de l'énergie et le secteur financier et pour concevoir des politiques de nature à garantir que les richesses pétrolières et gazières concourent à la réalisation des objectifs de développement sur le long terme.

31. Pour ce qui est du financement des biocarburants, la CNUCED et la Banque de la CEDEAO ont animé un atelier régional sur les plantations de jatropha⁶ et la production de biocarburants, qui s'est tenu à Accra (Ghana). Les mêmes partenaires ont également créé un fonds pour financer des plantations de jatropha et la production de biocarburants, lequel vient s'ajouter à la possibilité d'utiliser un financement au titre du mécanisme pour un développement propre, prévu dans le Protocole de Kyoto.

32. En matière de gestion des connaissances et de transparence des marchés, la CNUCED a continué à mettre au point le portail électronique *Infocomm*. Celui-ci contient dorénavant 40 fiches signalétiques de produits de base, qui fournissent des renseignements sur tous les aspects des marchés de produits et comportent des liens régulièrement actualisés à d'autres sites présentant les informations les plus récentes sur les prix. Infocomm est de loin le site Web le plus visité de la CNUCED, avec plus de 200 000 consultations par mois. Il est utilisé dans le monde entier par des représentants des pouvoirs publics et du secteur privé ainsi que par les universités et les chercheurs. En 2006, *Infoshare* a encore été amélioré au niveau local. Le programme a pour but de fournir aux petits producteurs des informations utiles et en temps voulu sur les marchés des produits de base. La CNUCED gère, avec ses partenaires, un certain nombre de sites Web sur des questions liées aux industries extractives, y compris un site d'échange d'informations générales, avec le PNUE, un site sur les meilleures pratiques en matière d'industries extractives avec le PNUE, le Conseil international des industries extractives et des métaux et le Département du développement international; et un site régional pour l'Amérique latine en coopération avec des partenaires locaux.

33. La CNUCED a mis au point un ensemble pédagogique sur l'économie de la production et du commerce des produits de base en coopération avec son Institut virtuel. Cet ensemble comprenait cinq modules conçus à l'intention des enseignants et des chercheurs de niveau universitaire dans les pays en développement, en particulier les PMA, et concernant la production et le commerce des produits de base ainsi que leurs conséquences pour les pays en développement. Cet ensemble a été expérimenté sur le terrain en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal et a également fait l'objet d'un cours dispensé à Genève à 29 étudiants de l'Université de Dar-es-Salaam. Les questions relatives aux produits de base ont également fait l'objet d'une formation, ainsi qu'il était prévu au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

⁶ Le jatropha est une plante courante dans de nombreuses régions d'Afrique, dont la noix produit une huile qui peut être utilisée pour la production de biodiesel.

34. La CNUCED a joué un rôle actif dans le maintien et le renforcement des partenariats existants dans le domaine des produits de base, ainsi que dans l'établissement de nouveaux partenariats, en continuant à coopérer étroitement avec des organisations internationales, qu'elles fassent ou non partie du système des Nations Unies, par exemple le Fonds commun pour les produits de base, la FAO, le CCI, la Banque mondiale, l'OMC, le DAES, la Commission régionale des Nations Unies, l'UNU/WIDER, les organisations internationales de produit, les universités, les instituts de recherche, le secteur privé et le secteur bancaire. Le personnel de la CNUCED a participé à de nombreuses conférences organisées par d'autres organismes ou organisations et y a présenté des communications sur des questions de fond touchant aux produits de base. Cependant, le Groupe d'étude international sur les produits de base n'est pas encore opérationnel en raison des difficultés rencontrées pour mobiliser un soutien extrabudgétaire suffisant.

V. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

Conformément au paragraphe 99 du Consensus de São Paulo, la CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités avec l'appui de la communauté des donateurs dans les domaines ci-après, pour contribuer à favoriser le développement des pays en développement: a) aider les pays en développement à renforcer leurs capacités intérieures de production et à accroître leur participation au commerce des services; b) réaliser des évaluations du commerce des services conformément au paragraphe 95 du Consensus de São Paulo; c) réaliser des études sectorielles dans des domaines, secteurs et modes de fourniture intéressant les pays en développement; d) aider les pays en développement à accroître leur capacité d'établir leurs propres priorités de négociation et de négocier des accords commerciaux, notamment en rapport avec l'AGCS et s'agissant d'accords commerciaux régionaux; et e) analyser les réglementations intérieures et les règles de l'AGCS dans une optique de développement.

35. *Mesures prises:* Dans le contexte de l'après-Hong Kong (Chine) et malgré la suspension du Cycle de Doha, la CNUCED a continué de venir en aide aux pays en développement, en particulier aux PMA, et aux pays en transition pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés à la mise en place de capacités de fourniture de services et d'un cadre directif correspondant. Des missions de consultation ont eu lieu dans plusieurs pays d'Amérique latine (Bolivie, Uruguay, Pérou et Équateur) pour les aider à définir une stratégie nationale pour les négociations sur les services aux niveaux multilatéral et régional. Plusieurs séminaires et ateliers de haut niveau ont également été consacrés aux liens entre l'intégration régionale en Amérique latine et les négociations sur les ADPIC au niveau multilatéral.

36. S'agissant des évaluations du commerce des services, plusieurs études ont été menées à bonne fin afin de faire progresser le débat sur les incidences de la libéralisation du commerce des services dans les pays en développement, de manière globale ou par secteur, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté et les efforts de développement. Des études sectorielles nationales ont été achevées en Indonésie, à Madagascar, au Sénégal et au Cameroun, ainsi que pour les pays andins. D'autres études sont en cours en Amérique latine, en Afrique centrale et en Afrique australe dans le cadre du projet de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ce processus d'évaluation a mis à contribution d'autres organisations internationales régionales et des ONG et a donné lieu à des échanges de données d'expérience.

37. Concernant les études sectorielles, la CNUCED a établi une note d'information pour la Réunion d'experts sur l'accès universel aux services (TD/B/COM.1/EM.30/2), qui analyse les caractéristiques fondamentales de secteurs de services essentiels, la manière dont les politiques nationales relatives à l'accès universel diffèrent selon les pays et les secteurs et les mesures qui peuvent être prises au niveau international pour améliorer cet accès. Elle met tout particulièrement l'accent sur les moyens de tirer parti du commerce des services et de la libéralisation des échanges pour améliorer l'accès universel aux services essentiels. La CNUCED a également établi une note intitulée «Trade and development aspects of logistics services» (TD/B/COM.1/AHM/2) qui appelle l'attention sur la contribution que peuvent apporter les services de logistique pour que les pays en développement s'intègrent aux marchés mondiaux. Ces documents ont servi de notes d'information et facilité les délibérations des instances intergouvernementales et la formation de consensus, respectivement, à la Réunion d'experts sur l'accès universel aux services (Genève, 14-16 novembre 2006) et à la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les services de logistique (13 juillet 2006).

38. La CNUCED a continué de contribuer au débat international en cours sur la migration. Les divers aspects du commerce liés au mode 4 dans l'AGCS ont continué d'être pris en considération dans tous les travaux d'analyse de la CNUCED. Celle-ci a en outre continué à participer directement aux travaux menés en collaboration avec des organisations internationales par le biais des réunions du Groupe mondial sur la migration, par exemple l'Atelier sur la migration de la main-d'œuvre (mars 2006) et le Colloque international sur les migrations internationales et le développement (juin 2006), organisés en prévision du Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement (septembre 2006). La CNUCED a également participé et contribué à des réunions consacrées à cette question et organisées, par exemple, par l'OIM, l'OMC, la Banque mondiale et d'autres organes des Nations Unies, tel le Conseil économique et social.

39. En novembre, la CNUCED a organisé à l'intention des PMA une réunion consultative chargée d'étudier la voie à suivre dans les négociations sur les services dans une perspective qui prenne en compte le développement des PMA.

40. Pendant toute l'année 2006, la CNUCED a réalisé, avec le concours financier de la Commission européenne (CE), un projet intitulé «Support to SADC Regional Integration and Multilateral Trading System». Il est prévu dans le projet d'apporter une assistance technique en matière de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités au secrétariat de la SADC, au mécanisme de négociation de la SADC et aux fonctionnaires de la SADC, pour les aider à entamer et conduire des négociations sur le commerce des services à l'échelon régional ainsi que pour chercher des solutions aux problèmes qui surgissent dans les négociations en parallèle menées par la SADC et l'Union européenne dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) et celui des négociations sur les ADPIC à l'OMC. Des ateliers et séminaires nationaux de formation ont été organisés dans tous les États membres pour améliorer les connaissances des fonctionnaires chargés des questions commerciales. Il a été demandé de réaliser des évaluations nationales dans les secteurs de services prioritaires et d'établir des notes sur des questions en rapport avec l'intégration régionale dans le cadre de la SADC. Par ailleurs, des documents de travail et études ponctuels ont été réalisés sur des questions particulières mises en relief au cours des négociations régionales et multilatérales. La CNUCED et la SADC ont également organisé deux colloques sur les négociations commerciales pour passer en revue les faits nouveaux intervenus à l'OMC et les progrès accomplis dans les négociations sur les accords

de partenariat économique. La création de synergies avec l'Union douanière d'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est également un objectif important du projet.

41. La CNUCED a encore consolidé ses travaux sur les services financiers en évaluant les possibilités que peut offrir aux pays en développement la libéralisation de ces services sur les marchés des pays développés au titre de l'AGCS. En outre, elle est encore en train d'analyser l'incidence de l'adoption de différentes démarches sur les négociations multilatérales en cours au titre de l'AGCS dans le cadre de la libéralisation des services bancaires dans les pays en développement.

42. Concernant l'analyse des règles de l'AGCS et des réglementations intérieures dans une optique de développement, la CNUCED a continué de rassembler des données et des informations sur les subventions et les aides publiques. Ces travaux étaient axés sur les réglementations intérieures, qui occupent une large place dans diverses études sectorielles portant notamment sur les services professionnels, la distribution et les services d'assurance. La CNUCED a également réalisé des activités d'assistance technique pour aider les pays en développement à rédiger leurs propositions dans le domaine des réglementations intérieures.

VI. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec le soutien de la communauté des donateurs, dans le domaine des interactions entre le commerce, l'environnement et le développement, et en particulier: a) poursuivre, en tant qu'activité de projet, les travaux du Groupe consultatif spécial sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, et encourager les États membres intéressés à participer activement aux activités sectorielles nationales du Groupe; b) renforcer ses travaux dans le cadre de l'Initiative BioTrade, en particulier des programmes nationaux BioTrade, et suivre les activités des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable et à la onzième session de la Conférence concernant la promotion du commerce, de la diversification des exportations et des investissements dans le commerce des produits biologiques; c) aider les pays en développement à tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement découlant du Protocole de Kyoto, y compris le mécanisme pour un développement propre, en tant qu'activité de projet; d) poursuivre et renforcer ses travaux sur les mesures environnementales qui influent sur le commerce des pays en développement, ainsi que dans le domaine des biens et services environnementaux; e) aider les pays en développement à déterminer les droits de douane et les mesures réglementaires qui influent sur le commerce des biens et matériels relatifs aux sources d'énergie renouvelables, à déterminer ce que les pays en développement – ou auraient – la capacité de fournir en tant que pièces et éléments de ces matériels, et éventuellement à les prendre en compte dans le cadre du mandat énoncé à l'alinéa iii du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha; et f) continuer d'étudier les perspectives commerciales des produits écologiques; à cet égard, la Commission se félicite des travaux réalisés par l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique, créée par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

43. *Mesures prises*: Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés a décidé d'entreprendre les deux types d'activité ci-après: 1) réaliser une étude approfondie de faisabilité sur l'élaboration d'un «portail» pour orienter les utilisateurs de pays en développement vers les systèmes d'information en ligne sur les prescriptions environnementales obligatoires et facultatives et leur faciliter l'accès à ces systèmes; et 2) exécuter des projets sectoriels prévoyant des stratégies d'ajustement dynamiques pour satisfaire aux prescriptions environnementales sur les marchés d'exportation du matériel électrique et électronique et des produits horticoles. S'agissant des exportations de ce matériel, les activités du Groupe consultatif ont facilité l'échange de données d'expérience nationales concernant les stratégies dynamiques d'adaptation aux nouvelles prescriptions environnementales sur des marchés d'exportation essentiels. Les pays bénéficiaires étaient notamment la Chine, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, quatre pays qui comptent pour près de la moitié dans le total des importations de matériel électrique et électronique des pays de l'OCDE (non compris le commerce intra-UE).

44. Les activités du Groupe consultatif se concentrent sur EurepGAP, norme harmonisée qui pourrait progressivement remplacer les normes à plusieurs niveaux; celles-ci constituent des obstacles à l'entrée sur le marché et d'importants éléments de coûts, en particulier pour les producteurs des pays en développement. Le Groupe consultatif examine la façon dont les conditions nationales (réglementaires, agronomiques et sociales) et les priorités de ces pays en matière de développement peuvent être prises en compte dans les codes nationaux de bonnes pratiques agricoles étalonnés suivant le système EurepGAP. L'accent a été mis en particulier sur les intérêts et les préoccupations des petits producteurs. Par ces activités, le Groupe consultatif encourage le dialogue sur les bonnes pratiques agricoles nationales entre les parties prenantes aux niveaux national et sous-régional et fait appel aux compétences d'autres institutions telles que la FAO, la CESAP et la GTZ. Les codes nationaux étalonnés de bonnes pratiques agricoles revêtent une importance stratégique pour l'harmonisation des normes du secteur privé. Ils garantissent aux fournisseurs des pays en développement un niveau de prévisibilité, de transparence et d'homogénéité leur permettant de mieux définir et appliquer les «règles du jeu». Les activités du Groupe consultatif en la matière s'appuient sur trois séries de monographies (en Asie: Malaisie, Thaïlande et Viet Nam; en Amérique latine: Argentine, Brésil et Costa Rica; et en Afrique, Ghana, Kenya et Ouganda), dont les résultats seront bientôt publiés dans trois rapports.

45. Les participants à la réunion annuelle du Groupe consultatif (Genève, 3 et 4 juillet 2006) ont passé en revue les travaux qu'il avait réalisés à ce jour et débattu de ses futures activités ainsi que des moyens d'en augmenter l'impact. Ils ont été informés de l'état des travaux en cours du Groupe consultatif concernant la mise en place d'un portail en ligne sur les prescriptions environnementales. Une étude de faisabilité a été réalisée et le Groupe consultatif étudie maintenant la possibilité d'établir des partenariats avec des sources d'information préexistantes afin d'améliorer l'accès à l'information des exportateurs de pays en développement.

46. S'agissant des mesures environnementales qui ont une incidence sur le commerce des pays en développement, la CNUCED a organisé l'atelier de synthèse du projet triennal «Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiation on Key Trade and Environment Issues» financé par le Département du développement international. Les travaux réalisés récemment dans le cadre de ce projet ont surtout consisté à renforcer les capacités analytiques et institutionnelles nécessaires pour s'adapter et satisfaire à des prescriptions environnementales et

des prescriptions sanitaires connexes plus rigoureuses. Ces activités ont également fourni au Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés des éléments d'information et une contribution qui lui ont été utiles.

47. La CNUCED a continué d'apporter une assistance destinée à renforcer la capacité des pays en développement de prendre en considération le mandat de négociation énoncé à l'alinéa iii du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha, concernant la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux. Elle a fourni un appui substantiel pour les négociations qui avaient lieu au cours des sessions extraordinaires du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC et a contribué aux séances d'information technique associées à ces négociations. Une série de réunions consultatives a été organisée, sur leur demande, à l'intention des délégations en poste à Genève qui participaient à la session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement. La CNUCED a préparé une documentation de fond pour ces réunions afin d'aider les délégations à appliquer les critères fixés à la séance d'information technique pour la compilation selon l'OMC des biens environnementaux, ainsi que d'analyser les questions techniques, juridiques (législation de l'OMC) et autres qui sont implicites dans les diverses propositions en négociation. Après la suspension des négociations de Doha, et afin d'aider les délégations intéressées à considérer les négociations dans la perspective plus large du développement durable, la CNUCED a organisé à Bangkok, les 19 et 20 octobre 2006, un atelier sur la libéralisation des biens et services environnementaux et sa contribution à la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique.

48. Une série d'études de cas par pays sur les perspectives et les enjeux des négociations commerciales relatives aux biens et services environnementaux ont été réalisées dans le cadre du projet financé par le Département du développement international, mentionné plus haut. Ces études, qui portaient sur six pays d'Amérique centrale et des pays hispanophones des Caraïbes (Cuba, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine), sont actuellement réunies en une monographie (*Les biens et services environnementaux en Amérique centrale, à Cuba et en République dominicaine: contexte international et expérience nationale*), qui offrira également des analyses supplémentaires du secrétariat de la CNUCED.

49. En coopération avec le PNUE et dans le cadre de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la CNUCED a organisé un atelier national à Quito (Équateur, 17 et 18 juillet 2006) pour aider les décideurs à aborder les questions techniques en rapport avec les produits visés, la négociation des modalités et tout problème d'exécution que les administrations douanières peuvent avoir à traiter. Ces activités ont utilement contribué à promouvoir une meilleure compréhension des propositions présentées à ce jour dans le cadre de la session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

50. La CNUCED a participé à la sixième réunion de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique⁷ (Stockholm,

⁷ Face aux difficultés commerciales créées par la pléthore de réglementations et de normes en matière d'agriculture biologique, la CNUCED s'est associée à la FAO et à l'IFOAM pour créer, en février 2002, l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique, qui est une structure ouverte où les parties prenantes peuvent dialoguer.

9-14 octobre), à laquelle ont participé les parties prenantes, gouvernementales ou non, de plus d'une vingtaine de pays qui prennent actuellement part aux travaux de l'Équipe spéciale internationale, ainsi que des représentants de l'OMC, de l'OCDE, du PNUE, de la CEE et du secteur privé, y compris des organismes de certification, des organismes d'accréditation, des milieux professionnels et d'ONG internationales. Les questions débattues portaient notamment sur la faisabilité d'un accord multilatéral relatif au secteur de la production biologique, aux fins de sa reconnaissance par les organismes d'accréditation, les mises à jour par les membres de l'Équipe spéciale internationale et les rapports de pays, ainsi que les meilleures pratiques en matière de réglementation, de normes et de certification applicables à la commercialisation de la production biologique: guide à l'intention des pays en développement. Au cours de la réunion, les discussions se sont appuyées sur la récente publication par la CNUCED de la stratégie appliquée par l'Équipe spéciale internationale pour résoudre les problèmes d'harmonisation de la réglementation internationale applicable à l'agriculture biologique. Volume 2, documents d'information de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique.

51. L'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités a poursuivi le projet du PNUE et de la CNUCED destiné à promouvoir l'agriculture biologique et le commerce des produits qui en sont issus en Afrique de l'Est afin de contribuer au développement rural durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, en encourageant la production et l'exportation de produits agricoles biologiques, ainsi que la coopération régionale dans ce secteur. Un atelier régional sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est a notamment été organisé à Arusha (6 mars 2006). Cet atelier a consisté à examiner les résultats de quatre études de fond réalisées dans le cadre du projet de l'Équipe spéciale, y compris une première étude d'ensemble et des études sur la sécurité alimentaire, les meilleures pratiques à appliquer par les pouvoirs publics et les marchés de la production biologique. En outre, les textes définitifs des documents de synthèse et rapports intérimaires nationaux sur l'évaluation intégrée du secteur de la production biologique ont également été présentés, en même temps que les activités du Groupe de travail technique sur les normes régionales. Cet atelier a été suivi par des réunions du Groupe de travail technique sur les normes régionales, la troisième en mai 2006 et la quatrième en décembre de la même année, puis par un atelier directif sur l'agriculture biologique et un Forum sur les normes applicables à la production biologique en Afrique de l'Est (Nairobi, 11-14 décembre 2006). Ces activités ont fourni l'occasion d'échanger des renseignements, de partager l'expérience acquise et de renforcer le réseau de relations entre les parties prenantes au projet et d'autres parties intéressées ainsi que de contribuer à la coopération régionale qui existait entre le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda.

52. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur l'agriculture biologique en organisant à Bangkok (18 et 19 octobre 2006) un atelier sur les moyens d'optimiser la contribution de l'agriculture biologique à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique. Les participants ont étudié la contribution que l'agriculture biologique pouvait apporter à la réalisation des OMD dans la région Asie-Pacifique et les grandes orientations et mesures que les gouvernements de la région pouvaient adopter pour accroître cette contribution, aux niveaux national et régional.

53. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les aspects des connaissances traditionnelles relatifs au commerce et au développement en publiant une Analyse des options pour se conformer aux prescriptions en matière de révélation de l'origine dans les applications de propriété intellectuelle (UNCTAD/DITC/TED/2005/14), qui a été utilisée dans les débats internationaux sur la relation entre les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique, et en participant à des réunions, y compris les sessions des groupes de travail sur la Convention sur la diversité biologique, de l'OMPI et du Conseil des ADPIC (OMC).

54. Un séminaire sur les biocarburants a été organisé le 22 juin 2006 dans le cadre de l'Initiative sur les biocarburants, qui met l'accent sur les nouvelles opportunités en matière de commerce et d'investissement qu'offrent l'utilisation et la production de biocarburants aux pays en développement. Ce séminaire a rassemblé des participants d'au moins 15 États membres de la CNUCED ainsi que des représentants de diverses institutions, organisations et initiatives. Il a porté sur les questions et préoccupations liées à la production des biocarburants, par exemple les atouts et les enjeux des biocarburants pour l'agriculture et pour la sécurité alimentaire des pays en développement ainsi que sur l'incidence de la production de biocarburants au regard des réglementations, du commerce et du développement. Il a également donné un aperçu de la meilleure orientation à donner à l'Initiative.

55. Pour traduire en actes l'Initiative sur les biocarburants, la CNUCED a établi des partenariats de première importance avec divers organismes, institutions et organisations des Nations Unies tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE, le Centre Riso du PNUE, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Banque mondiale et le Partenariat mondial du G-8 pour la bioénergie, notamment. Cette Initiative, avec les partenaires qu'elle a mobilisés, permet aux pays en développement d'avoir accès à une analyse solide des actions à entreprendre sur les plans économique et commercial, à des activités de renforcement des capacités et à des instruments de formation du consensus.

56. L'Initiative BioTrade, qui vise à promouvoir le commerce et l'investissement dans le secteur des produits et services liés à la diversité biologique dans les pays en développement en vue de favoriser le développement durable, a apporté un appui aux programmes nationaux BioTrade en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Ouganda, au Pérou, au Venezuela et au Viet Nam, ainsi qu'à des programmes régionaux en Amazonie et dans la région andine. Avec la collaboration des organismes partenaires, des ateliers ont été organisés afin de mener à bien des activités BioTrade aux niveaux national et régional.

57. Un atelier sur la diversité biologique et l'économie de marché mondiale (13 et 14 novembre 2006) a réuni des représentants des différents accords multilatéraux sur l'environnement en rapport avec la diversité biologique et offert un lieu d'échange informel pour étudier les problèmes et perspectives que présente la mise en œuvre de ces accords dans le contexte de l'économie de marché mondiale. À la suite de cet atelier, il a été constitué un réseau informel entre les accords multilatéraux sur l'environnement en vue d'étudier les questions liées à la participation du secteur privé, aux mesures d'incitation et au commerce international dans le cadre des activités prescrites au titre des diverses conventions qui ont un lien avec la diversité biologique.

58. L'Initiative BioTrade a joué un rôle de premier plan dans l'examen des questions intersectorielles relatives au commerce, par exemple les systèmes de vérification et de certification des produits BioTrade. Les producteurs qui participent au programme BioTrade ont affirmé leur volonté de voir leurs efforts reconnus par le marché. Cela étant, une étude a été entreprise dans le cadre de l'Initiative BioTrade, concernant la possibilité de mettre en place un mécanisme BioTrade de vérification/certification, ce qui a conduit à la création d'un cadre: l'Ethical Union for BioTrade.

59. La CNUCED, à travers le Programme de facilitation BioTrade (BTFP), a joué avec succès le rôle de médiateur incontournable pour le commerce des produits et services issus de la diversité biologique en intervenant dans divers domaines: information sur les marchés, aide aux entreprises, accès aux marchés et consolidation des marchés, enfin textes législatifs d'habilitation. Le BTFP a apporté une assistance aux pays en développement sur des points précis liés au commerce et à l'investissement, en complétant les actions engagées dans le cadre des programmes BioTrade nationaux et régionaux. Il a apporté un appui aux chaînes de valorisation des produits et services issus de la diversité biologique qui sont compatibles avec les principes et critères de l'Initiative BioTrade. Les chaînes de valorisation sélectionnées concernent notamment les ingrédients naturels, l'écotourisme, la faune sauvage pour le commerce des animaux de compagnie, le cacao natif, les fleurs et feuillages tropicaux, ainsi que le cuir et la viande de crocodile.
